

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Autres obligations légales et réglementaires

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,025% de l'actif total au 30 Juin 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,974% de l'actif total au 30 Juin 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATES » représentent respectivement 26,328% et 10,171 % de l'actif total au 30 Juin 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2017 a supporté une charge de 26 395,302 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Tunis, 31 Juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 juin 2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	13 257 146,117	19 125 161,548	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		472 949,700	979 046,882	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		12 784 196,417	18 146 114,666	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		1 148 767,164	2 660 396,327	195 369,224
Placements monétaires		0,000	2 998 313,224	0,000
Disponibilités	4.3	1 148 767,164	-337 916,897	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	2,761	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	2,761	4 479,937
TOTAL ACTIF		14 405 965,740	21 785 560,636	16 526 930,938
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	20 889,941	30 385,011	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	48 119,129	22 810,685	21 454,080
TOTAL PASSIF		69 009,070	53 195,696	48 086,411
ACTIF NET		14 336 956,670	21 732 364,940	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	14 109 298,852	21 332 422,158	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	227 657,818	399 942,782	574 510,354
Sommes distribuables des exercices antérieurs		131,081	117,771	87,803
Sommes distribuables de la période		227 526,737	399 825,011	574 422,551
ACTIF NET		14 336 956,670	21 732 364,940	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		14 405 965,740	21 785 560,636	16 526 930,938

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-04-2017 AU 30-06-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/04/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 30/06/2017	DU 01/04/2016 AU 30/06/2016	DU 01/01/2016 AU 30/06/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	149 143,921	310 621,428	231 236,856	457 432,222	842 868,231
Dividendes		0,000	0,000	17 788,176	17 788,176	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		149 143,921	310 621,428	213 448,680	439 644,046	825 080,055
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	4 199,519	5 398,807	12 679,292	20 124,550	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		153 343,440	316 020,235	243 916,148	477 556,772	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-20 043,917	-40 992,878	-29 531,631	-59 939,024	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		133 299,523	275 027,357	214 384,517	417 617,748	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-22 069,129	-43 559,929	-10 825,321	-21 263,847	-45 100,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		111 230,394	231 467,428	203 559,196	396 353,901	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		6 886,005	-3 940,691	13 821,008	3 471,110	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		118 116,399	227 526,737	217 380,204	399 825,011	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 886,005	3 940,691	-13 821,008	-3 471,110	143 372,816
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 104,572	-6 475,469	-13 513,496	-3 762,459	11 581,047
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	4 925,383	0,000	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres		0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		108 125,822	228 701,194	190 045,700	392 591,442	715 790,077

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-04-2017 AU 30-06-2017**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/04/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 30/06/2017	DU 01/04/2016 AU 30/06/2016	DU 01/01/2016 AU 30/06/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	108 125,822	228 701,194	190 045,700	392 591,442	715 790,077
Résultat d'exploitation	111 230,394	231 467,428	203 559,196	396 353,901	717 795,367
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3 104,572	-6 475,469	-13 513,496	-3 762,459	11 581,047
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	4 925,383	0,000	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres	0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-486 511,721	-486 511,721	-828 960,696	-828 960,696	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	720 204,396	-1 884 077,330	1 158 197,484	-262 971,133	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	3 431 387,447	5 095 158,325	7 405 721,662	11 917 142,833	15 878 619,522
- Capital	3 325 881,720	4 926 088,352	7 129 936,232	11 456 765,212	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-233,747	-103,739	3 438,211	4 426,945	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	105 739,474	169 173,712	272 347,219	455 950,676	570 340,871
RACHATS	-2 711 183,051	-6 979 235,655	-6 247 524,178	-12 180 113,966	-21 718 309,703
- Capital	-2 615 109,424	-6 718 051,158	-6 029 515,376	-11 713 711,666	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	241,332	-202,542	-1 393,100	-3 028,357	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-96 314,959	-260 981,955	-216 615,702	-463 373,943	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	341 818,497	-2 141 887,857	519 282,488	-699 340,387	-5 952 860,800
AN4- ACTIF NET					
En début de période	13 995 138,173	16 478 844,527	21 213 082,452	22 431 705,327	22 431 705,327
En fin de période	14 336 956,670	14 336 956,670	21 732 364,940	21 732 364,940	16 478 844,527
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	132 852	157 662	200 575	214 030	214 030
En fin de période	139 898	139 898	211 483	211 483	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	102,481	102,481	102,762	102,762	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2,97%	3,09%	3,51%	3,60%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative au 30 Juin 2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2017** à **13 257 146,117** dinars contre **19 125 161,548** dinars au **30/06/2016** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	266 550,000	275 274,000	1,92
AB SUB 2009/B TV	5000	266 550,000	274 834,000	1,917
AMEN BANK SUB 2010 TV	20000	1 199 600,000	1 240 960,000	8,656
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	482 464,000	3,365
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	804 244,000	5,610
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	942 192,000	6,572
BTE 2009 5.25%	10000	300 000,000	309 976,000	2,162
BTE 2010 CAT A TV	7000	280 000,000	288 848,000	2,015
BTE 2011 09022032 6.25	10000	750 000,000	764 592,000	5,333
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	101 750,000	0,710
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	1 206 080,400	1 244 058,144	8,677
CHO 2009 TMM+1	6000	225 000,000	230 880,000	1,610
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	300 000,000	312 272,000	2,178
HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10000	200 000,000	208 168,000	1,452
HL2012/1 28092017 6.75 250 MD	2500	50 000,000	52 042,000	0,363
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	201 360,000	1,404
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	539 292,000	3,762
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	145 790,000	1,017
SUB AMEN BANK 2012	10000	600 000,000	621 224,000	4,333
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 333 380,000	1 380 546,095	9,629
UIB 2009/1	5000	266 561,300	277 777,462	1,937
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	291 108,000	2,030
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	132 000,000	136 757,280	0,954
Total	224 663	10 849 851,700	11 126 408,981	77,606

Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE (*)	300	300 000,000	472 949,700	3,299
Total	300	300 000,000	472 949,700	3,299

(*) Le collège du Conseil du Marché Financier a décidé en date du 18 avril 2017 d'agréer la liquidation du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIE » suite à l'expiration de sa durée de vie. La dernière valeur liquidative communiquée par le gestionnaire s'élève à 1 576,499 Dinars.

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	610 098,394	4,255
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	428 880,727	2,991
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	618 808,315	4,316
Total	1 590	1 679 293,500	1 657 787,436	11,563

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Avril 2017 au 30 Juin 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		492 100,000	492 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2017	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 MEUBLATEX IND 2010 26042017	04/05/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1 TF	17/05/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2017	32 000,000	32 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		492 100,000	492 100,000	0,000

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **149 143,921** dinars pour la période du **1er Avril 2017** au **30 Juin 2017** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes					
- Titres OPCVM	0,000	0,000	17 788,176	17 788,176	17 788,176
Revenus des obligations					
- Intérêts	128 908,985	268 948,382	188 716,680	390 180,003	728 381,924
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	20 234,936	41 673,046	24 732,000	49 464,043	96 698,131
TOTAL	149 143,921	310 621,428	231 236,856	457 432,222	842 868,231

4.3. Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **30/06/2017** à **1 148 767,164** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 30/06/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 144 706,809	7,984
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 060,355	0,028
Total des disponibilités	1 148 767,164	8,013

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/04/2017** au **30/06/2017** s'élèvent à **4 199,519** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	4 199,519	5 398,807	5 941,074	13 386,332	24 269,918
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000	6 738,218	6 738,218	8 424,994
TOTAL	4 199,519	5 398,807	12 679,292	20 124,550	32 694,912

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/06/2017** à **69 009,070** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Opérateurs Crédeurs	20 889,941	30 385,011	26 632,331
Gestionnaire	19 161,399	28 651,479	23 119,151
Dépositaire	1 728,542	1 733,532	3 513,180
Autres Crédeurs Divers	48 119,129	22 810,685	21 454,080
Commissaire aux comptes	8 946,970	15 582,990	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	31 921,949*	7 895,986	151,701
Conseil du Marché Financier	1 192,254	66,872	1 465,400
Publications diverses	1 616,765	-1 452,229	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	717,066	1 643,367
TOTAL	69 009,070	53 195,696	48 086,411

*dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 26 395,302 dinars

4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	20 043,917	40 992,878	29 531,631	59 939,024	112 666,830
Commission de gestion	19 161,399	39 237,516	28 651,479	58 207,736	109 155,894
Commission de dépôt	882,518	1 755,362	880,152	1 731,288	3 510,936
Autres Charges	22 069,129	43 559,929	10 825,321	21 263,847	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	3 371,732	6 706,412	3 371,732	6 622,474	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 608,449	7 389,169	5 395,671	10 961,752	20 556,360
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	434,019	842,068	653,200	1 194,615	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 074,983	2 217,500	1 257,762	2 338,050	8 744,333
Frais Bancaires	9,480	9,478	82,000	82,000	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	64,956	64,956	64,956
Contribution Exceptionnelle	13 570,466	26 395,302	0,000	0,000	0,000
TOTAL	42 113,046	84 552,807	40 356,952	81 202,871	157 767,776

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2017	
Montant	13 401 623,543
Nombre de titres	132 852
Nombre d'actionnaires	596
Souscriptions réalisées	
Montant	3 325 647,973
Régularisation des sommes non distribuables	-233,747
Nombre de titres émis	32 970
Nombre d'actionnaires nouveaux	49
Rachats effectués	
Montant	-2 614 868,092
Régularisation des sommes non distribuables	241,332
Nombre de titres rachetés	-25 924
Nombre d'actionnaires sortants	-18

Capital au 30/06/2017	
	14 109 298,852
Montant	14 112 395,839
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-3 104,572
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	7,585
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	139 898
Nombre d'actionnaires	627

4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de la période	231 467,428	396 353,901	717 795,367
Régularisations de la période	-3 940,691	3 471,110	-143 372,816
Sommes distribuables de la période	227 526,737	399 825,011	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	131,081	117,771	87,803
Sommes distribuables	227 657,818	399 942,782	574 510,354

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 2^{ème} trimestre 2017 sont de 3 371,732 dinars TTC.

5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.